

Les dictionnaires québécois et le problème de la norme linguistique

Elmar Schafroth
Universität Düsseldorf

This paper deals with dictionaries of French in Quebec and the problem of language norm. In 2008, Quebec will celebrate its 400th anniversary. The publishing of the first Dictionary of Standard French in Quebec (Dictionnaire FRANQUS)-Français Québécois Usage Standard, announced as an online version for autumn 2008 and supposedly available in its printed version in 2009, will mark a new and important step in the history of Canadian French lexicography. It will be the fifth dictionary of French published within the last 20 years in Quebec, each of them conveying its own normative point of view. The article deals with these four dictionaries: the Dictionnaire du français Plus à l'usage des francophones d'Amérique (DFP), 1988; the Multidictionnaire de la langue française (MLT), 4th edition 2003; the Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (DQA), 1992/1993; the Dictionnaire québécois-français. Pour mieux se comprendre entre francophones (DQF), 1999.

After discussing the problem of linguistic norm in general and then, especially with regard to Quebec, each of the four dictionaries will be analyzed according to a set of criteria in order to reveal the items indicating normativity. As a matter of fact, there are different types of normativity, such as the maximum orientation towards the standard of European French or the adherence to a more "Quebecist" attitude-legitimizing a Quebec variety of French. The criteria are:

- *the dictionaries' prefaces and introduction*
- *their labels indicating the value or the "correctness" of a word or a meaning*
- *any normative comment-the lexicographical description of English loan words-anglicisms being one of the major problems of language planning in Quebec.*

L'histoire du Québec est caractérisée par des efforts incessants de trouver sa propre identité linguistique. Oscillant entre le modèle du français standard de France et leur variété nord-américaine, les Québécois ont été soumis à beaucoup de discussions controversées sur la qualité de la langue (v. Bouchard 1998, Corbeil 2007). Les dictionnaires québécois reflètent en quelque sorte ce clivage entre les "exogénistes" (s'alignant vers la France) et les "endogénistes" (favorisant une norme québécoise endogène). Dans ce qui suit j'analyserai la conception normative dans chacun des quatre dictionnaires suivants en me penchant sur les marques et les commentaires normatifs dans les microstructures et les textes qui les précèdent. Les quatre ouvrages sont:

- le *Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique* (DFP), paru en 1988 (62 000 mots); rédacteur principal: Claude Poirier;
- le *Multidictionnaire de la langue française* (MLT), dans sa 4^e édition de 2003, la première et la deuxième ayant paru en 1988 et 1992 sous le titre *Multidictionnaire des difficultés de la langue française* (environ 47 000 articles); auteure: Marie-Éva de Villers;
- le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (40 000 articles), rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger; je considère surtout l'édition de 1993 (DQA²), en faisant, le cas échéant, référence à la première édition (DQA¹);
- le *Dictionnaire québécois-français. Pour mieux se comprendre entre francophones* (DQF), datant de 1999 (9000 entrées); auteur: Lionel Meney.

1. Dictionnaires différentiels et intégraux au Québec

La lexicographique franco-canadienne a engendré, au bout de deux siècles, une production de quelque 275 dictionnaires. Il s'agit d'ouvrages qui, jusqu'aux années 80 du XX^e siècle, étaient conçus uniquement du type différentiel et dont la plupart consistait en listes, plus ou moins élaborées, de canadianismes ou d'anglicismes. Les évolutions bouleversantes au sein de la société québécoise dans les années 60 et 70 aboutissaient ensuite, pas à pas, à un changement de la conscience linguistique des Québécois, qui avait ses répercussions aussi dans la lexicographie. L'idée du "maître chez 'nous'" allait modifiant aussi le discours métalinguistique, qui se polarisait de plus en plus vers la question d'une plus grande autonomie du français québécois par rapport au français de France. Le problème n'est pas encore résolu mais la parution annoncée du dictionnaire FRANQUS ("*français québécois: usage standard*") (Martel 2006), ouvrage qui se veut normatif sans être prescriptif, marquera sans doute une nouvelle étape dans le débat linguistique et dans la pratique langagière au Québec.

Cette "nouvelle attitude vis-à-vis la variation linguistique du français" des années 80 (DFP: IX) se traduisait sur le plan lexicographique dans la réédition du *Dictionnaire CEC jeunesse*, en 1986, et, deux années plus tard, dans la parution du DFP, qui représente, comme le DQA¹, un *dictionnaire intégral* ou *général* fondé "sur le besoin, ressenti depuis longtemps, de mettre à la disposition des Québécois un ouvrage lexicographiques décrivant l'essentiel du français au Québec et s'adressant tant au public des niveaux secondaire et collégial qu'à l'ensemble des francophones" (DQA¹: IX). La polémique déclenchée autour du DQA¹, à cause d'un miroir linguistique peut-être trop fidèle que présentait ce dictionnaire aux Québécois ne changeait pourtant rien de l'exigence, éprouvée par beaucoup de Québécois, de "représenter le monde à partir d'une conscience linguistique propre au peuple québécois, valorisé socialement" (DQA¹: IX).

Mais les défenseurs d'une approche différentielle ne se taisaient pas. C'est peut-être à cause de l'insécurité, provoquée par l'échec du DQA, qu'une lexicographie visant à avertir les gens des pièges linguistiques et des propres particularismes (et non des francismes) ne cessait pas d'avoir du succès. Le MLT est un des dictionnaires qui profitait de ce besoin linguistique. Le DQF, lui aussi, est un dictionnaire différentiel, qui, ceci est amplement connu, a été sévèrement critiqué, surtout par les lexicographes et les méta-lexicographes québécois de renom mais qui a été également accueilli avec bienveillance par beaucoup de gens.

2. Norme(s) linguistique(s)

Au Québec les lexicographes y parlent souvent d'une *norme objective* décrite dans la plupart des dictionnaires, en ce sens "qu'elle rend compte des emplois émanant de la société, qui sont observés, hiérarchisés puis consignés" (Boulanger 2000: 43). Cette norme inclut donc en même temps une configuration sociale, une *norme sociale*: "la norme s'édifie à partir de l'usage propre reconnu à un corps social" (Boulanger 1999: 118). Quand Pierre Martel parle du nouveau bon usage en tant que "français standard en usage au Québec" et le définit comme "usage socialement valorisé" (Martel 2006: 848) il s'agit donc d'un croisement de deux concepts de norme, celui d'une norme objective et celui d'une norme qui n'est ni explicite ni prescriptive mais qui a quand même en commun avec celle-ci quelques traits pertinents: le caractère de modèle, le lien avec une élite sociale et, dès que le nouveau dictionnaire du bon usage sera publié (en 2008, d'abord en version en ligne), le caractère d'"étalon": "La notion de norme est sans doute liée —notamment en matière de langage— à la structure sociale, à la hiérarchie, à l'institution, au pouvoir et à sa répartition" (Rey 1983: 567). S'il est vrai que "les Québécois et Québécoises désirent essentiellement un dictionnaire de type 'normatif', c'est-à-dire qui les informe sur leur bon usage" (Martel 2006: 846), il s'agira d'assurer les "possibilités de faire adopter ces prescriptions par la communauté linguistique [...]" (Wolf 1983: 129).

Or, la situation linguistique, telle qu'elle se présente aux lexicographes du Québec, est complexe par plusieurs raisons. Le principal devoir auquel la lexicographie s'attache, c'est de décrire l'usage linguistique accepté par la plupart de la communauté linguistique. Mais c'est là où commencent les problèmes et il faudrait répondre à des questions comme les suivantes: Qui est

la plupart de la communauté linguistique? S'agit-il d'une question statistique ou sociologique? Comment, sinon par l'intuition comme principale (et souvent unique) source du lexicographe, peut-on décider ce que c'est, l'usage le plus répandu? Comment réaliser le compromis entre la description de l'usage réel, hétérogène et diversifié, et la tâche (ou la contrainte) de proposer en même temps un modèle linguistique pour l'enseignement? Est-il donc opportun de hiérarchiser les divers usages? Une telle hiérarchisation mène-t-elle à une stratification sociolinguistique? Quels seraient les indicateurs et les critères aptes à former une telle grille: la scolarité, le niveau social, la profession, la qualité du langage d'un groupe social ou d'un parlant? Une stratification reflète-elle exclusivement la réalité sociolinguistique au sein de la collectivité des Québécoises et Québécois ou intègre-t-elle aussi des facteurs "externes"? Une telle influence, extérieure, par quel concept de norme est elle exercée? Par un français international, panfrancophone ou par le français standard de France?

On voit donc qu'un dictionnaire doit être forcément normatif, "alors même qu'il se veut descriptif. Il l'est d'abord par ses choix" (Rey 1986: 32), et ensuite, pourrait-on ajouter, par les questions soulevées ci-dessus. Il est donc important de savoir quel est le "modèle culturel et idéologique véhiculé par le dictionnaire, modèle pour lequel le système des marques joue un rôle de témoin et de révélateur" (Girardin 1987: 92).

3. Indices de normativité dans les dictionnaires du français québécois

Ripfel (1989) présente une typologie qui permet la classification des dictionnaires selon leur (type de) normativité. L'auteure distingue entre "dictionnaires normatifs", "dictionnaires descriptifs" et "dictionnaires implicitement normatifs". Un *dictionnaire normatif* vise, selon elle, à régulariser, corriger ou améliorer d'une manière ouverte le comportement linguistique, un *dictionnaire descriptif*, par contre, ne veut qu'informer sur des règles linguistiques mais ne donne aucune indication sur l'obligation d'un emploi. La nécessité lexicographique d'évaluer les données linguistiques (par ex. pour la sélection des lemmes et des exemples) ne s'effectuerait dans ce type de dictionnaire que sous l'aspect de la recherche et de la description (légitimes) d'un extrait particulier de la réalité linguistique et en vue d'un public spécifique. Un *dictionnaire est implicitement normatif* quand il n'y a pas de charge normative explicite mais quand les commentaires révèlent l'objectif de documenter une langue convenable et servant de modèle. Ceci serait le cas quand un dictionnaire se base exclusivement sur des sources littéraires de haute qualité, quand la macrostructure ne contient pas de mots populaires et vulgaires ou quand les exemples ont été choisis selon des critères esthétiques. Selon cette classification il n'y a pas de doute, même si l'analyse des quatre ouvrages est encore à faire, qu'un des dictionnaires, le MLT, se catégorise comme ouvertement normatif. Déjà son ancien titre est révélateur: les deux premières éditions du MLT s'intitulaient *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*. Comme chacun des dictionnaires fait usage d'un propre système de marquage (marques diaphasiques, diastratiques, dianormatives, etc. (v. 3.2.) on pourrait en effet les appeler tous, selon les critères de Ripfel, (au moins partiellement) normatifs. Il va sans dire qu'il faudrait analyser tous les domaines des dictionnaires (en commençant par la préface).

3.1. Préfaces et introductions

Les textes (en prose) qui précèdent ou, dans le cas du DFP, suivent la macrostructure d'un dictionnaire, à quel degré révèlent-ils son idéologie et sa normativité?

Il n'y a pas de doute à quel type de norme l'auteur du DFP se sent lié: "Nous croyons maintenant en publiant ce dictionnaire avoir réussi à présenter une image assez précise de ce qu'est le standard québécois, ce nouveau standard, à mi-chemin entre le modèle européen et le vieux modèle québécois, que constitue l'usage de la nouvelle classe moyenne québécoise assez fortement scolarisée" (DFP: X).

Inutile de souligner que la position en faveur de la propre langue standard est déjà nettement représentée dans le DFP, paru en 1988. Il en va de même, évidemment, pour le DQA², mais plus important encore semble ici le compromis entre norme objective et obligation didactique.

Ce crédo se marie parfaitement avec la conviction d'Alain Rey selon lequel le discours d'un dictionnaire "n'est absolument pas scientifique", mais qu'"il est, par nature, didactique" (Rey 1983: 566). Le MLT, selon la préface de Jean-Claude Corbeil n'est pas un dictionnaire de langue "mais représente un nouveau type de dictionnaire, le dictionnaire pragmatique" (MLT: XI). Le MLT se situe donc dans la tradition des dictionnaires de difficultés qui traitent aussi des phénomènes de grammaire, d'orthographe ou de prononciation. Il se veut comme instrument de service en questions linguistiques et souligne que chacun est libre de parler comme il veut mais qu'il vaudrait mieux respecter les avis donnés dans le dictionnaire. Le DQF critique le caractère normatif de la plupart des dictionnaires du français québécois et leur oppose sa conception, différentielle, elle aussi, mais d'une autre manière.

3.2. Marques normatives et marques sociales

En ce qui concerne les marques dans les quatre dictionnaires, dans chacun d'eux, ce qui usuel, l'absence d'indication reflète le caractère neutre, correct et "normal" d'un mot ou d'un emploi. Dans le tableau suivant je compare les microsystèmes de marquage (selon les listes des abréviations et les listes des signes typographiques) dans les quatre dictionnaires par rapport à la variation diaphasique et diastratique (niveaux de langue ou marques sociales), la variation diachronique et la normativité (c'est le dernier domaine qui m'intéresse le plus):

	DFP	MLT	DQA ²	DQF
marques diaphasiques	familier grossier littéraire poétique trivial vulgaire	familier littéraire vulgaire	familier littéraire très familier vulgaire	familier littéraire poétique soutenu vulgaire
marques diastratiques	argot(ique) populaire	argot(ique)	argot(ique) populaire	argot populaire
marques diachroniques	ancien(nement) archaïque aujourd'hui autrefois néologisme vieilli vieux	anciennement néologisme vieux	anciennement vieilli vieux	ancien(nement) archaïsme aujourd'hui autrefois néologisme vieux
marques dianormatives	abusivement <i>manque: anglic.!</i> correct impropre incorrect	<i>manque: anglic.!</i> forme fautive impropriété	abusivement anglicisme OLF	abusivement anglicisme français standard OLF polit. correct (!) recomm. off.

Tableau 1. Les marques diaphasiques, diastratiques, diachroniques et dianormatives dans les quatre dictionnaires analysés (selon la liste des abréviations)

Les microsystèmes de marquage ne contiennent pas tous la même gamme d'indications dans les quatre ouvrages. Six marques diaphasiques dans le DFP par exemple sont opposées à trois dans le MLT. Les marques diachroniques sont les plus productives tandis que la dimension diastratique ne semble que très difficilement à appliquer (ce qui pourrait inviter les lexicographes à y renoncer complètement). Les marques dianormatives (relevées dans les listes

d'abréviations), il est vrai, ne reflètent pas la pratique normative réelle, mais elles ne feignent non plus un descriptivisme lexicographique.

3.3. Les marques et les commentaires normatives

Pour pouvoir partir d'un *tertium comparationis* objectif, j'ai comparé les articles répertoriés pour la lettre F dans chacun des dictionnaires, recueillant tous les commentaires et marques normatifs. J'ai classé les différentes références normatives comme suivant, en essayant de les classer par ordre décroissant de l'intransigeance et de la rigueur des marques et des commentaires:

- 1) Indication d'une faute
- 2) Indication d'une forme à éviter
- 3) Indication d'un emploi critiqué
- 4) Indication d'une recommandation officielle
- 5) Indication d'une préférence
- 6) Indication d'un emprunt ou d'une interférence (presque uniquement des anglicismes)
- 7) Indication d'un contraste avec le français de France, le "français standard" ou avec la francophonie
- 8) L'indication d'un usage vieux, vieilli ou vieillissant (sans commentaire ultérieur)

Ces types sont appliqués dans les quatre dictionnaires par des repères normatifs suivants:

- 1) Indication d'une faute:

forme fautive (MLT); * (= forme fautive) (MLT); *impropriété pour Y* (MLT); *Y et non X* (MLT); *on abuse (actuellement) de X* (MLT); *on emploie fautivement X* (MLT); *l'emploi de X est erroné* (MLT).

- 2) Indication d'une forme à éviter:

X est déconseillé (MLT); *Dans la langue soignée on évitera X* (MLT).

- 3) Indication d'un emploi critiqué:

courant mais critiqué (DQF); *Cet emploi est critiqué, emploi critiqué* (DFP, DQA); *ce néologisme est critiqué* (MLT).

- 4) Indication d'une recommandation officielle:

L'OLF a normalisé l'emploi de Y (MLT); *L'OLF recommande Y* (DFP); *Recomm. off. OLF* (MLT); *L'O.L.F propose Y* (DQA); *OLF* (MLT).

- 5) Indication d'une préférence:

Y est à préférer (MLT); *On pourra lui préférer Y* (MLT); *Dans la langue soignée on préférera Y* (MLT); *On préférera Y* (MLT); *Il est recommandé de dire Y* (DQA); *récemment proposé* (DFP); *Y est parfois proposé pour remplacer X*; *On emploie aujourd'hui Y* (MLT); *Aujourd'hui/De nos jours on emploie plutôt Y* (DFP, MLT); *On dit plutôt* (MLT).

- 6) Indication d'un emprunt ou d'une interférence:

anglicisme (DFP, MLT, DQA, DQF); *calque de l'anglais* (MLT, DQA, DQF); *calque de l'américain* (DQF); *emprunt direct à l'anglais* (DQF); *emprunt direct à l'argot américain* (DQF); *argot américain* (DFP); *mot anglais* (DFP, DQA); *mot américain* (DFP); *influence de l'anglais* (DQF); *pour traduire en anglais* (DFP, DQF); *traduction libre de l'anglais* (DQF); *l'anglais dit [sic!]* (DQF); *Cette locution n'est pas l'équivalent de Z* (MLT); *d'après l'anglais* (DFP); *de l'anglais* (DFP); *calque de l'anglais canadien* (DQF); *mot anglic. [sic!]* (DQA).

- 7) Indication d'un contraste avec le français de France, le "français standard" ou avec la francophonie:

en français standard (DQF); *dans le reste de la francophonie* (MLT).

8) L'indication d'un usage vieux, vieilli ou vieillissant (sans commentaire ultérieur):

vieilli (DFP, MLT, DQA, DQF); *X n'est plus très usité* (MLT); *anciennement* (MLT, DQA); *Y tend à remplacer celle de X* (MLT); *Ce mot a remplacé X* (DQA); *ne s'emploie plus (que)* (MLT); *vieux* (MLT); *ce mot n'appartient plus à* (DFP); *X est inusité* (DQA); *archaïsme* (MLT).

Des résultats obtenus du dépouillement de tous les cas de marques et des commentaires normatifs dans les quatre dictionnaires analysés (par rapport à la lettre F) les conclusions suivantes peuvent être tirées:

a) Visiblement, le MLT est le dictionnaire le plus normatif et des marques comme *forme fautive* etc. ont un goût fortement scolaire. Dans le MLT¹ l'astérisque (*) est employé pour indiquer "une forme ou une expression fautive, une impropreté, un anglicisme" (MLT¹: xxvii). Le MLT³ exclut les anglicismes de cette définition mais ajoute le symbole de la fleur de lis pour marquer un québécoisme alors que dans la quatrième édition les anglicismes sont de nouveau inclus dans l'étendue de cet icône stigmatisant: "Précédées d'un astérisque, les formes fautives (anglicismes, calques, impropretés, etc.) renvoient aux emplois corrects. À l'entrée du mot exact, les formes à éviter sont également citées" (MLT: xvii).

Le DQF, qui s'attache à une description "sans jugements de valeur" (v), n'utilise pas —selon le dépouillement de la lettre F— de telles mentions, à une exception près: quand il s'agit d'une "orthographe non standard (archaïsante, phonétique, fantaisiste ou fautive, etc.)" (xxv).

b) À première vue, le DQF ne semble donc pas normatif. Mais il l'est implicitement, par le caractère différentiel de son dictionnaire et par les plusieurs références au "français standard" (sans le définir pourtant (v. aussi Poirier 2000: 102). Il est vrai que le DQF ne se sert pas de marques normatives comme *fautif* etc.; il se distancie même de ce type d'ouvrage: "Ce sont des ouvrages 'normatifs', c'est-à-dire qu'ils jugent le québécois, et ils le jugent non seulement à l'aune du français standard, bien plus, du français standard écrit" (v). Mais par le recours continu à "français standard" il évoque chez l'utilisateur québécois le sentiment de l'insuffisance ou du caractère marqué de la forme québécoise. On peut donc dire que L. Meney pratique une sorte de normativité dissimulée.

D'un point de vue strictement descriptiviste on est tenté de justifier la pratique appliquée dans le DQF (et peut-être s'agit-il plutôt d'une question de crédit déontologique qu'on accorde à l'auteur), mais l'utilisateur typique n'est pas le linguiste ni le lexicographe mais quelqu'un qui vit au Québec. Et pour lui (ou elle) le fait que les articles faisant référence à un français standard (qu'on ne parle ou peut-être que ne connaît même pas) pullulent dans le DQF (du type 'en français standard cette forme ou cet emploi est considéré comme vieux') n'est certainement pas très encourageant.

c) Les commentaires signalant un emploi critiqué sont plutôt rares, mais repérables dans tous les dictionnaires (plusieurs fois dans le DQA). Les renvois à des recommandations officielles sont fréquents dans le MLT et se trouvent quelques fois aussi dans le DQA et rarement dans le DFP, qui paraît vouloir éviter une normativité ouverte. Les indications à propos des préférences sont d'une normativité indirecte, parce qu'elle ne laisse le choix et la liberté qu'apparemment. La forme moins préférée reste toujours celle à éviter. Le MLT se sert souvent de cette marque. —Les références au caractère *vieilli* ou *vieillissant* d'un emploi se trouvent souvent. Elles sont des outils un peu évasifs pour indiquer l'impropreté d'un emploi.

d) Les marques relatives aux emprunts à l'anglais sont très diversifiées, dues à la pratique du DQF qui en fait une série de différenciations subtiles. La mention *mot anglais* n'avait pas d'attestations dans notre analyse auprès du MLT et du DFP. La marque *calque de l'anglais* par contre n'est pas utilisée dans le DFP alors que tous les dictionnaires utilisent *anglicisme*, marque ne figurant pourtant pas dans les listes des abréviations du DFP et du MLT. Compte tenu de la proposition de l'Office de la langue française de renoncer à la marque *anglicisme* et de la remplacer par la marque *de l'anglais*, tout en adjoignant pourtant une marque de registre (comme *familier*), et, le cas échéant, une marque, on pouvait s'attendre à ce que ce consensus aurait eu des répercussions dans les dictionnaires publiés après cet avis. Le DQA et le DFP sont à exclure à cause d'une réédition manquante (en réalité, le DFP se sert déjà de la marque *de*

l'anglais), le DQF et le MLT, pourtant, auraient pu respecter cette proposition. Mais ils continuent à utiliser l'ancienne pratique de marquage lexicographique.

Notre analyse n'était pas conçue quantitative. Toutefois il peut tout de même être d'un certain intérêt de savoir combien de phénomènes marqués les quatre dictionnaires ont en commun. Les chiffres rendent les intersections de respectivement deux dictionnaires et reflètent ce qui nous allons encore voir sous 3.4, c'est-à-dire le caractère assez aléatoire non seulement de la sélection des lemmes mais aussi de leur marquage:

Dictionnaire 1	Dictionnaire 2	Intersection d'ensembles (mêmes formes et sens marqués)
DQA ²	MLT	37,9%
DQA ²	DQF	41,0%
DQA ²	DFP	27,0%
DQF	DFP	23,9%
DQF	MLT	32,1%
MLT	DFP	21,1%

Tableau 2. Intersection des formes et sens marqués dans respectivement deux des quatre dictionnaires

Les quatre ouvrages n'ont en commun, un avec l'autre, qu'entre 21% et 41% des cas marqués, résultat qui souligne avant tout deux choses: le rôle de l'intuition dans le travail lexicographique et la nécessité d'un dictionnaire basé sur de très grands corpus (qui restent à être élaborés).

3.4. Attitudes face aux anglicismes

Il n'est pas facile de porter un jugement sur le traitement dictionnaire des anglicismes si l'on n'a que des versions en papier comme base empirique (les cd-rom sont les rayons X de la lexicographie). Certes, on peut effectuer une analyse sur la base de lemmes réunis sous une lettre (comme l'a fait Baggioni 1998). Mais on peut également partir d'un corpus déjà défini, comme le recueil d'anglicismes répertorié dans le *Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec (Dfréq)*, publié en 1992. Cette base de données constitue un échantillon objectif qui n'est pas extrait au hasard. J'ai donc vérifié les 48 anglicismes plus fréquents inventoriés dans le *Dfréq*, c'est-à-dire ceux qui ont un nombre d'occurrences entre 171 (*fun*) et 10 (*trail*), abstraction faite du mot *fournaise* qui, à différence de tous les autres, n'est pas un anglicisme morphologique. Les mots qui forment le corpus sont (selon la fréquence décroissante):

fun, job, chum, party, gas, shop, pan, sleigh, foreman, jobber (subst.), *runner* (verbe), *watcher* (verbe), *shower, peanut, show, can, smart, steak, truck, jean, toffer, tough, steady, break, clairer, feeler, tague, hell, rubber, slacker, track, bean, swigner, caller, soda, tire, boy, run, set, team, top, badluck* [sic], *brake, game, hotpants, malle, mouver, trail*.

Au moins deux des quatre dictionnaires, le DFP et le DFP, ne pouvaient plus prendre connaissance des résultats du *Dfréq*. —les deux autres par contre oui. Regardons dans quelle mesure les anglicismes plus fréquents du français québécois parlé sont consignés dans les ouvrages examinés:

DFP:	8	(<i>job, show, steak, jean, break, soda, set, malle</i>)
MLT:	17	(<i>fun, job, chum, party, gas, foreman, peanut, show, can, steak, jean, break, clairer, feeler, soda, set, malle</i>)
DQA ² :	22	(<i>fun, job, chum, party, gas, sleigh, peanut, show, smart, steak, jean, tough, break, tague, track, bean, caller, soda, boy, set, top, malle</i>)
DQF:	45	(il ne manquent que <i>pan, hell, hotpants</i>)

Les résultats pourraient faire croire que le DQF semble un dictionnaire d'anglicismes à l'usage des francophones au Québec tandis que les autres dictionnaires ont du mal, comme il paraît, en particulier le DFP, à vouloir intégrer dans leur macrostructures considérables les plus courants emprunts à l'anglais. On peut se demander pourquoi. On peut aussi s'étonner des différents choix qui ont été faits: le MLT, explicitement normatif envers les anglicismes (ils sont, pour le répéter, définis comme "formes fautives"), répertorie des mots comme *foreman*, *can*, *clairer* et *feeler*, boudés par le DQA² (et par le DFP). En revanche, le DQA² a décidé de lemmatiser *sleigh*, *smart*, *tough*, *tague*, *track*, *bean*, *caller*, *boy*, *top* (refusés par le MLT et le DFP). Selon quels critères se font de telles sélections?

Si l'on regarde de plus près les articles mêmes, on se rend compte qu'il y a quelques anglicismes qui sont acceptés et par conséquent dépourvus de toute marque, dans le MLT même privés de l'astérisque normatif: *steak* ("admis en français"), *jean*, *break*, *soda* (sans commentaire). Dans le DQA² les lemmes *caller* et *soda* sont considérés des mots "normaux" français (dans le DQA¹ en plus *steak* et *jean*). On voit que la conformité du traitement des mots anglais et des anglicismes aux sentiments des Québécois, que l'auteur du DQA revendique, diffère de lexicographe en lexicographe et d'usager en usager (ce qui est tout naturel, d'ailleurs). Mais on n'a pas l'impression que ces mots "souvent critiqués, régulièrement condamnés ou fustigés par les redresseurs de tort linguistique" (DQA²: XI) soient "mesurés à l'aune de l'évolution de la langue d'ici" (ib.) —ni dans le DFP, ni dans le MLT et même pas dans le DQA. Le DFP, ceci s'est avéré suffisamment, démontre ce refus d'intégrer un nombre représentatif d'anglicismes, que Baggioni (1998: 270) a reproché de même au DQA¹. Et le nouveau "dictionnaire du français en usage du Québec normatif" semble continuer l'attitude rigide envers les anglicismes: un lemme comme *brainstorming* y est marqué trois fois, par le symbole typographique ⊗ ("un signe négatif"), la marque *critiqué* et l'indication *de l'anglais nord-américain* (v. <http://franqus.usherbrooke.ca>).

4. Conclusion

Au fond, les quatre dictionnaires soumis ici à une analyse comparative ne sont pas comparables, au moins pas tous les quatre ensemble, parce qu'il sont fondés sur des idéologies, des conceptions et des techniques lexicographiques assez diverses.

Le DQF, d'une macrostructure relativement mince (les microstructures étant, en compensation, plus riches que dans les autres dictionnaires), est caractérisé par une perspective contrastive, attribuant, selon ses critiques (cf. Poirier 2000, Meney 2002), d'une manière un peu folkloriste, au français québécois le rôle d'une langue à traduire. D'autre part, cet ouvrage est très riche d'attestations et d'emplois authentiques (ce qui n'est pas toujours approuvé par les lexicographes québécois) et offre une vaste gamme d'usages non normatifs. Mais au lieu de se contenter de les documenter et de les expliquer, le DQF les met aussi en relation avec le français standard. Il va de soi qu'une telle approche n'est pas bien accueillie dans un Québec qui semble décidé de se détacher du modèle du français de France.

Le MLT est un ouvrage jouissant d'un énorme succès commercial, comblant la lacune que d'autres ont laissée. Le dictionnaire qui a vu quatre éditions au bout de 15 années a ses mérites, il n'y a pas de doute. Certes, à beaucoup de gens il servait de source fiable en matière de langue, mais d'autre part il est nettement orienté vers un français de référence, qui est celui de la France; il est un dictionnaire donc qui, lui aussi, ne correspond plus aux exigences d'une société québécoise linguistiquement plus sûre d'elle que jamais.

Le DQA² et le DFP en revanche sont, de fait, comparables, parce qu'ils relèvent de la même philosophie: le désir de créer un dictionnaire général, une adaptation complète de l'usage québécois. Ils ont peut-être paru une dizaine d'années trop tôt (surtout le DQA). La conscience linguistique de la plupart des Québécois n'était pas encore au point d'accepter une description fidèle au propre langage, qui inclut aussi les jurons, les anglicismes et les québécismes populaires et vulgaires, tous, selon la critique, trop faiblement marqués. En plus, la plus grande erreur du DQA, qui est à mon avis le dictionnaire le plus professionnel au niveau lexicographique, était d'abandonner en quelque sorte ses usagers dans leur intérêt de savoir ce

qui est propre au français Québec et ce qui fait partie du français commun. Le DFP et le DQA se retrouveront probablement, d'une manière ou l'autre, dans le nouveau "dictionnaire du français standard en usage au Québec". Reste à espérer que celui-ci, critiqué déjà avant sa parution par les uns d'être "aménagiste" ou à mi-chemin entre le modèle parisien et la réalité québécoise, est attendu avec impatience par les autres comme ouvrage de référence, reflétant fidèlement et d'une manière identifiable le français (correct) des Québécois sans oublier le lien avec la francophonie (et surtout la France).

Références bibliographiques

- Baggioni, D. (1998). "Norme(s) du français au Québec et dictionnaires 'québécois'". Dans Brasseur, P. (éd.). *Français d'Amérique: variation, créolisation, normalisation*. Avignon: Centre d'Études Canadiennes. 261-277.
- Bédard, É.; Maurais, J. (éds.). (1983). *La norme linguistique*. Québec: Conseil de la langue française.
- Bouchard, C. (1998). *La langue et le nombril: histoire d'une obsession*. Québec: Fides.
- Boulanger, J. C. (1999). "Images de la norme du français québécois: les perspectives lexicographiques contemporaines". *Cahiers de lexicologie* 75. 113-127.
- Boulanger, J. C. (2000). "La légitimité d'un dictionnaire culturel québécois". Dans Schafroth, E.; Sarcher, W. C.; Hupka, W. (éds.). *Französische Sprache und Kultur in Quebec*. Hagen: ISL-Verlag. 41-54.
- Corbeil, J. C. (2007). *L'embarras des langues: origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*. Montréal: Québec Amérique. *Dictionnaire CEC jeunesse*. Montréal: Centre éducatif et culturel, 1982.
- Dictionnaire du français plus à l'usage des francophones d'Amérique*. Montréal: Centre éducatif et culturel, 1988.
- Dictionnaire de fréquence des mots du français parlé au Québec: fréquence, dispersion, usage, écart réduit*. New York: Lang, 1992.
- Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. 1^{ère} éd. Saint-Laurent (Québec): Dicorobert, 1992.
- Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. 2^e éd. Saint-Laurent (Québec): Dicorobert, 1993.
- Dictionnaire québécois-français. Pour mieux se comprendre entre francophones*. Montréal: Guérin, 1999.
- Groupe de recherche Franqus. (2006). *Un dictionnaire de français standard en usage au Québec*. Sherbrooke: Université de Sherbrooke. <http://franqus.usherbrooke.ca> [Date de consultation: 10 mars 2008].
- Girardin, C. (1987). "Système des marqueurs et connotations sociales dans quelques dictionnaires culturels français". *Lexicographica* 3. 76-102.
- Martel, P. (2006) "Le français standard en usage au Québec: question de normes et d'usages". *Revue belge de philologie et d'histoire* 84. 845-864.
- Meney, L. (2002). *Polémique à propos du Dictionnaire québécois-français*. Montréal: Guérin.
- Multidictionnaire des difficultés de la langue française*. 1^{ère} éd. Montréal: Éditions Québec Amérique, 1988.
- Multidictionnaire de la langue française*. 3^e éd. Montréal: Éditions Québec Amérique, 1997.
- Multidictionnaire de la langue française*. 4^e éd. Montréal: Éditions Québec Amérique, 2003.
- Poirier, C. (2000). "Faut-il 'traduire' le québécois?". *Québec français* 118. 101-103.
- Rey, A. (1983). "Norme et dictionnaires (domaine du français)". Dans Bédard, E.; Maurais, J. (éds.). *La norme linguistique*. Paris: Gouvernement du Québec. 541-569.
- Rey, A. (1986). "La variation linguistique dans l'espace et les dictionnaires". Dans Boisvert, L.; Poirier, C.; Verreault, C. (éds.). *La lexicographie québécoise: bilan et perspectives*. Québec: Les Presses de l'Université Laval. 23-40.

- Ripfel, M. (1989). "Die normative Wirkung deskriptiver Wörterbücher". In Hausmann, F. J. *et al.* (éds.). *Wörterbücher. Dictionaries. Dictionnaires: Ein internationales Handbuch zur Lexikographie*. Berlin: de Gruyter. Vol. I. 189-207.
- Wolf, L. (1983). "La normalisation du langage en France: de Malherbe à Grevisse". Dans Bédard/Maurais (éds.). *La norme linguistique*. Paris: Gouvernement du Québec. 105-137.